



Un non-citoyen a-t-il besoin d'un numéro de Sécurité sociale ?

A moins que vous ne soyez un non-citoyen voulant travailler aux États-Unis, vous n'avez probablement pas besoin d'un numéro de Sécurité sociale.

En général, seuls les non-citoyens autorisés par le Department of Homeland Security (DHS) (Département de Sécurité Intérieure) à travailler aux États-Unis peuvent bénéficier d'un numéro de Sécurité sociale. Les numéros de Sécurité sociale sont utilisés pour déclarer les revenus salariaux d'une personne à l'État et pour déterminer l'admissibilité d'une personne à des prestations de la Sécurité sociale. Vous avez besoin d'un numéro de Sécurité sociale pour travailler, encaisser des prestations de la Sécurité sociale et recevoir certains autres services gouvernementaux.

Les non-citoyens légalement admis peuvent bénéficier de nombreux services et prestations sans numéro de Sécurité sociale. Vous n'avez pas besoin de numéro pour obtenir un permis de conduire, vous inscrire dans un établissement scolaire, obtenir une assurance maladie privée, ou faire une demande pour les programmes de repas scolaires ou pour les logements subventionnés.

Certains organismes utilisent des numéros de Sécurité sociale pour vous identifier dans leurs dossiers. La plupart, cependant, vous identifieront par d'autres moyens si vous le demandez.

Nous ne pouvons pas vous attribuer un numéro de Sécurité sociale uniquement pour obtenir un permis de conduire ou un service qui requiert une vérification de crédit.

Bien que de nombreuses entreprises, telles que les banques et les sociétés de crédit, peuvent vous demander votre numéro de Sécurité Sociale, vous n'êtes généralement pas tenu(e) d'en fournir un si vous n'en avez pas.

Comment puis-je obtenir un numéro et une carte de Sécurité sociale ?

Il y a deux façons pour faire votre demande :

- Vous pouvez faire votre demande dans votre pays d'origine avant d'arriver aux États-Unis lorsque vous déposez une demande de visa d'immigrant auprès du Département d'État des États-Unis. Dans presque tous les cas, si vous faites une demande pour un numéro et une carte de Sécurité sociale en même temps que votre demande de visa d'immigrant, il est inutile de vous rendre à un bureau de la Sécurité sociale aux États-Unis.

(Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.socialsecurity.gov/ssnvisa); ou

- Vous pouvez vous rendre à un bureau de la Sécurité sociale en personne.

Si vous n'êtes pas immigrant(e) ou si vous n'avez pas fait la demande d'un numéro de Sécurité sociale sur votre demande de visa d'immigrant, vous devez avoir vos documents délivrés par le DHS présentant votre statut d'immigrant des États-Unis et l'autorisation de travailler aux États-Unis. Ensuite, vous devez faire la demande d'un numéro et d'une carte de Sécurité sociale en vous rendant à un bureau. Nous vous recommandons d'attendre 10 jours suivant votre arrivée aux États-Unis pour faire la demande d'un numéro de Sécurité sociale. Il nous sera ainsi plus facile de vérifier en ligne vos documents délivrés par le DHS, ce qui permettra un traitement plus rapide de votre demande numéro de Sécurité sociale. Faire une demande de numéro et de carte de Sécurité sociale est gratuit. Pour faire une demande :

- Complétez *une demande de carte de Sécurité sociale* (Formulaire SS-5-FR) ; et
- Présentez-nous au moins deux documents originaux établissant votre :
 - Identité ;
 - Statut d'immigrant autorisé à travailler ;
 - Âge ; et
- Apportez votre demande dûment complétée et vos documents originaux à votre bureau local de Sécurité sociale.

Tous les documents doivent être originaux ou des copies certifiées conformes par l'agence émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies ou de copies notariées de documents. Nous ne pouvons pas non plus accepter de reçu indiquant que vous avez fait la demande pour le document.

Nous pouvons utiliser un document à deux fins. Par exemple, nous pouvons utiliser votre permis de travail délivré par le DHS pour établir votre identité et votre statut d'immigrant autorisé à travailler. Votre certificat de naissance ou votre passeport peut servir à établir votre âge. ***Toutefois, vous devez fournir au moins deux documents distincts.***

Nous vous enverrons votre numéro et votre carte dès que nous aurons toutes vos informations et que nous aurons vérifié vos documents auprès des bureaux émetteurs.

Identité et statut d'immigrant autorisé à travailler

Pour établir votre identité et votre statut d'immigrant autorisé à travailler, présentez-nous vos documents d'immigration à jour délivrés par les autorités américaines et votre passeport étranger valable. Au nombre des documents d'immigration acceptables figurent votre :

- Formulaire I-551 (visa d'immigrant lisible à la machine) ;
- Formulaire I-94 (*Enregistrement de l'arrivée/du départ*) (*Arrival/Departure Record*) présentant une autorisation à travailler délivrée par le DHS ; ou
- Formulaire I-766 (*carte d'autorisation de l'emploi*).

Visiteurs dans le cadre d'échanges : si vous êtes visiteur dans le cadre d'échanges J-1 ou J-2, nous avons également besoin de voir votre DS-2019, *Certificat d'admissibilité au statut de visiteur dans le cadre d'échanges*. Si vous êtes étudiant J-1, étudiant stagiaire, ou visiteur étranger, vous devez fournir une lettre de votre garant. La lettre doit être sur papier à en-tête du garant avec une signature originale qui autorise votre emploi.

Les étudiants étrangers : Si vous êtes étudiant F-1 ou M-1, nous avons besoin de voir votre formulaire I-20, *Certificat d'admissibilité au statut d'étudiant non-immigrant*. Pour de plus amples informations sur les autres documents que les étudiants doivent fournir, demandez la publication *Les étudiants étrangers et les numéros de Sécurité sociale* (Publication n° 05-10181-FR).

Âge

Vous devez présenter votre certificat de naissance à l'étranger si vous l'avez ou pouvez l'obtenir dans les 10 jours ouvrables. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons prendre en compte d'autres documents, tels que votre passeport ou un document délivré par le DHS pour établir votre âge.

Que faire si j'ai besoin d'un numéro pour d'autres raisons ?

Si vous n'êtes pas autorisé par le DHS à travailler aux États-Unis, vous pouvez obtenir un numéro de Sécurité sociale uniquement si vous pouvez établir que vous en avez besoin pour une raison non professionnelle. Cela peut se produire, par exemple, si une loi d'état ou fédérale requiert que vous ayez un numéro de Sécurité sociale pour bénéficier des prestations pour lesquelles vous avez déjà fait valoir votre droit.

Si vous avez besoin d'un numéro à des fins fiscales et que vous n'êtes pas autorisé(e) à travailler aux États-Unis, vous pouvez faire la demande d'un *numéro d'identification fiscale* (*Individual Taxpayer Identification Number*) auprès des services fiscaux américains (Internal Revenue Service, IRS). Rendez-vous en personne à un bureau de l'IRS ou appelez

l'IRS au numéro vert, **1-800-TAXFORM (1-800-829-3676)**, et demandez le formulaire W-7, *Demande pour un numéro d'identification fiscale* (*Application For An Individual Taxpayer Identification Number*).

Si une agence commerciale ou gouvernementale vous demande un numéro de Sécurité sociale et que vous n'êtes pas autorisé(e) à travailler aux États-Unis, demandez-leur s'ils peuvent vous identifier d'une autre manière. Dans la plupart des cas, vous serez en mesure de bénéficier du service ou du permis dont vous avez besoin sans numéro de Sécurité sociale.

Contactez la Sécurité Sociale

Pour de plus amples informations et pour trouver des exemplaires de nos publications, visitez notre site Internet à www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert **1-800-772-1213** (pour les sourds ou les malentendants, appelez notre numéro de téléscripteur, **1-800-325-0778**). Nous traitons tous les appels de manière confidentielle. Si vous parlez espagnol, appuyez sur 2. Pour toutes les autres langues, appuyez sur 1, restez en ligne et gardez le silence pendant notre automatisation des commandes vocales en anglais jusqu'à ce qu'un représentant réponde. Le représentant contactera un interprète pour faciliter la communication lors de votre appel. Les services d'interprètes sont disponibles gratuitement. Nous pouvons répondre à des questions spécifiques de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi. Nous pouvons communiquer des informations en anglais par un service téléphonique automatisé 24 heures sur 24.

Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.